

DESTINATAIRES : Aux gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
ayant du personnel de la catégorie 3 (CSN)

EXPÉDITRICE : Martyne Gendreau, coordonnatrice Paie, rémunération et avantages sociaux

DATE : Le 25 juillet 2024

OBJET : **Précision | Dispositions nationales pour le personnel de la catégorie 3 (CSN) | Paramètres généraux d'augmentation**

POUR DIFFUSION AUPRÈS DE VOS ÉQUIPES – Aussi disponible sur le site Web PRASE > [NOUVELLES](#)

L'équipe PRASE et le syndicat FSSS-CSN reçoivent en ce moment des appels en lien avec les nouveaux taux horaires visibles sur la paie 2025-08 de ce 25 juillet 2024 parce que ces derniers ne concordent pas avec ce qui est actuellement publié sur le site Web de la nomenclature du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS). En effet, les taux publiés sur ce site incluent l'équité salariale pour les titres d'emploi y ayant droit. Alors que ce sont les paramètres généraux d'augmentation qui sont inclus dans le nouveau taux horaire appliqué sur la paie 2025-08 (6 % au 1^{er} avril 2023 et de 2,8 % au 1^{er} avril 2024).

Sachez que le traitement de l'équité salariale n'a pas encore été traité par notre fournisseur de service Logibec. Dès que ces travaux auront été réalisés, une communication sera transmise pour en informer le personnel tel qu'à l'habitude.

À titre d'information, voici les titres d'emploi pour lesquels l'échelle inclut l'équité salariale :

- 5311 – Agent administratif ou agente administrative, classe 1 – secteur secrétariat
- 5312 – Agent administratif ou agente administrative, classe 1 – secteur administration
- 5303 – Agent administratif ou agente administrative, classe 3
- 5316 – Agent administratif ou agente administrative, classe 3 – secteur secrétariat
- 5317 – Agent administratif ou agente administrative, classe 3 – secteur administration
- 5304 – Agent administratif ou agente administrative, classe 4
- 5318 – Agent administratif ou agente administrative, classe 4 – secteur secrétariat
- 5319 – Agent administratif ou agente administrative, classe 4 – secteur administration
- 5321 – Secrétaire juridique
- 5322 – Secrétaire médicale
- 5324 - Acheteur et acheteuse**
- 5313 - Adjoint ou adjointe à la direction**
- 5320 - Adjoint ou adjointe à l'enseignement universitaire**

Si vous souhaitez valider le taux horaire appliqué sur la paie 2025-08 versée ce 25 juillet, nous vous invitons à consulter votre convention collective à l'Annexe CC où se retrouvent les structures salariales dûment négociées. Aussi, pour connaître votre rangement actuel, vous devez vous référer à l'Annexe DD. Le syndicat FSSS-CSN vous dirige vers ces mêmes annexes. Ce sont ces paramètres généraux d'augmentation qui sont inclus dans le nouveau taux horaire appliqué sur la paie 2025-08 (6 % au 1^{er} avril 2023 et de 2,8 % au 1^{er} avril 2024).

Nous profitons de l'occasion pour remercier les équipes de la Coordination PRASE qui travaillent activement pour assurer le traitement des nouvelles conventions collectives 2024-2028 du personnel salarié du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

MG/cs

c. c. Syndicat